

Convention sur les armes à sous-munitions

4 août 2023
Français
Original : anglais

Onzième Assemblée des États parties

Genève, 11-14 septembre 2023

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la douzième Assemblée des États parties

Coûts estimatifs de la treizième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Note du Secrétariat

1. La deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'établir des prévisions de dépenses sur deux ans qui seront soumises à l'approbation des États parties (CCM/CONF/2021/6, par. 90 iii)).
2. La deuxième Conférence d'examen a également décidé de convoquer chaque année, jusqu'à la troisième Conférence d'examen, une Assemblée des États parties d'une durée maximale de quatre jours (CCM/CONF/2021/6, par. 84 ii) a)), qui se tiendra à Genève, à moins que le Président ne décide ultérieurement de l'organiser ailleurs, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 30 du rapport final de la Conférence d'examen (CCM/CONF/2015/7).
3. La dixième Assemblée des États parties a adopté les coûts estimatifs pour les années 2023 et 2024 tels qu'ils figurent dans le document CCM/MSP/2022/10/Rev.1. Le présent document permet d'avoir une visibilité sur deux ans et indique les coûts estimatifs d'une Assemblée d'une durée de quatre jours, qui s'élèvent à **414 400 dollars des États-Unis** pour 2025. On trouvera dans les tableaux ci-après une ventilation de ces coûts.
4. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
5. En ce qui concerne les modalités de financement, il est rappelé que, suivant la méthode adoptée à l'occasion des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement, et comme le prévoit l'article 14 de la Convention sur les armes à sous-munitions, les coûts des conférences et réunions sont partagés entre les États parties et les États observateurs qui y participent, en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies ajusté au prorata du nombre desdits États.
6. À cet égard, la deuxième Conférence d'examen a décidé que le montant de la facturation initiale de la contribution serait calculé en fonction de la participation, l'année précédente, de l'État partie à l'Assemblée des États parties ou à la Conférence d'examen, selon le cas, la facturation finale étant fondée sur la participation effective (CCM/CONF/2021/6, par. 90 i), dernier point). Les États autres que les États parties seront facturés rétroactivement pour leur participation à l'Assemblée (CCM/CONF/2021/6, par. 90 v)).



7. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Titre de la session:		Treizième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous munitions (2025)						
Dates :		Genève, automne 2025 (4 jours sans comptes rendus analytiques)						
		(En dollars des États-Unis)						
Services de conférence	Service des séances *	Documentation à établir avant la session *	Documentation à établir au cours de la session *	Comptes rendus analytiques *	Documentation à établir après la session *	Services d'appui *	Divers *	Total *
Interprétation et service des séances	74 200							74 200
Traduction de la documentation		179 700	33 700	-	22 400		-	235 800
Services d'appui ^{1/}						3 200		3 200
Divers ^{2/}							90 900	90 900
Interprétation simultanée à distance ^{3/}							8 000	8 000
Total:	74 200	179 700	33 700	-	22 400	3 200	98 900	412 100
A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)								412 100
B. Coûts autres que ceux des services de conférence :								
1. Matériels et fournitures								2 000
Total partiel :								2 000
Dépenses d'appui aux programmes (13 % de B)								300
Total B :								2 300
Total général (arrondi) A + B :								414 400

^{1/} Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 4 jours) : 3 200 dollars

^{2/} Fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 4 jours) : 1 100 dollars ; location d'un ordinateur et d'une imprimante pendant 4 jours : 50 dollars ; G(AC) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 x 90 jours) : 36 900 dollars ; gestion des contenus numériques et communication : 22 000 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 30 800 dollars.

^{3/} Interprétation simultanée à distance (4 jours, 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi) : 8 000 dollars.